

LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA DÉVOILE DEUX CAPSULES VIDÉO SUR LES BANDES RIVERAINES

Granby, 3 décembre 2020 – La MRC de La Haute-Yamaska poursuit ses efforts de sensibilisation afin d’améliorer la santé des lacs et des cours d’eau du territoire. Deux capsules vidéo s’ajoutent désormais aux outils de sensibilisation pour mieux faire connaître la réglementation en vigueur et expliquer comment mesurer la bande riveraine.

La bande riveraine est une ceinture de végétation naturelle et permanente qui longe les lacs et cours d’eau. En Haute-Yamaska, les propriétaires riverains ont l’obligation de maintenir une bande de végétation d’une largeur minimale de 3 mètres et pouvant atteindre jusqu’à 15 mètres de largeur. Certaines nuances réglementaires s’appliquent ensuite selon que l’on soit producteur agricole ou propriétaire avec une pelouse existante avant le 16 septembre 2008. C’est pour mettre en lumière ces nuances que la MRC a donc conçu une capsule vidéo pour chacune de ces clientèles.

« Les capsules vidéo visent également à répondre aux questions fréquentes de la population. Notre équipe a constaté sur le terrain que la bonne méthode pour mesurer la bande riveraine n’est pas connue de tous comme elle dépend de la pente sur le bord de l’eau. La MRC se fait un devoir de faire de la sensibilisation en continu à cet effet, et ce, même si les derniers résultats du programme d’inspection des bandes riveraines permettent d’estimer que 81 % d’entre elles sont conformes sur le territoire », explique M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

En effet, la construction, la vente, la location et le transfert de propriétés ainsi que l’arrivée de nouveaux résidents rendent cette sensibilisation incontournable pour préserver la qualité des ressources hydriques du territoire. La MRC met donc en œuvre son programme d’inspection chaque année depuis 2012 dans le cadre de son Plan directeur de l’eau (2011-2015, puis 2017-2021). D’autres mesures de sensibilisation ont également été déployées pour soutenir les riverains et les aider à protéger leur bande riveraine.

L’an dernier, la MRC a publié le dépliant informatif *Protection des rives et du littoral des lacs et cours d’eau*. Chaque printemps, la MRC avait coutume d’organiser une distribution d’arbustes indigènes afin de supporter les riverains dans la revégétalisation des berges. Des conférences gratuites étaient également organisées. En 2020, ces activités n’ont pas pu avoir lieu en raison de la pandémie de COVID-19.

Pour visionner les capsules vidéo, consultez le [site Web](#) de la MRC.